| | | |
|---|---|---|
| Produits des postes..... | 48.185.000 | 18.550.000 |
| Produits des télégraphes. | 4.085.300 | 4.389.000 |
| Total des recettes des deux premiers mois de 1884..... | 344.480.800 | 356.104.000 |

**En moins aux recouvrements : 11,623,800.**

Comparativement aux recettes des deux premiers mois de 1883 :

| | Produits des deux premiers mois de 1884 | Produits des deux premiers mois de 1883 |
|---|---|---|
| Produits de l'enregistrement..... | 86.942.000 | 90.140.000 |
| Produits des timbres..... | 28.051.500 | 27.289.000 |
| Produits des douanes..... | 48.318.000 | 51.762.000 |
| Produits des contributions indirectes..... | 120.599.000 | 117.444.000 |
| Produits des sucres..... | 15.801.000 | 19.370.000 |
| Produits des vins ..... | 22.499.000 | 21.075.000 |
| Produits des postes .... | 18.185.000 | 17.982.000 |
| Produits des télégraphes. | 4.005.300 | 4.045.000 |
| Totaux des recettes des deux premiers mois de 1884 et 1883 ..... | 344.480.800 | 349.107.000 |

**En moins en 1884 : 4,626,200.**

L'impôt de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières, évalué à 11,745,000 fr. pour les deux premiers mois de 1884, a produit seulement 10,568,500 fr., soit une moins value de 1,176,500 fr.

Comparativement au produit des deux premiers mois de 1884, la diminution ressort à 682,000 fr.

## AFFAIRES MILITAIRES

**Revue des hommes à la disposition (classes de 1879 et 1881) et des hommes des services auxiliaires. (classes de 1875, 1877, 1879 et 1881).**—La revue des hommes à la disposition et des hommes compris dans les services auxiliaires de l'armée aura lieu le même jour que les opérations de la révision et à l'heure indiquée dans la colonne 3 du tableau ci-après. Les hommes qui auront à se présenter devant M. le général commandant la 2e brigade d'infanterie et M. le commandant de recrutement de la subdivision, munis de leur livret individuel, sont :

1° Les hommes à la disposition. (Classes de 1879 et 1881).

2° Et les hommes classés dans les services auxiliaires de l'armée, faisant partie des classes de 1875, 1877, 1879, 1881.

Tourcoing-Nord, jeudi 27 mars, 12 h. 1/2, Place de la Mairie. — Tourcoing-Sud, jeudi 27 mars, 12 h. 1/2, Place de la Mairie.— Quesnoy-sur-Deûle, vendredi 28 mars, 10 h. 1/2, Place de la Mairie. — La Bassée, samedi 29 mars, 10 heures, place de la Mairie. — Armentières, lundi 31 mars, 4 heures, Place de la Mairie.— Roubaix-Ouest, jeudi 3 avril, 12 h. 1/2, Place de la Mairie.— Roubaix-Est, jeudi 3 avril, 12 h. 1/2, Place de la Mairie.

Lille, Sud-Est, samedi 5 avril, 8 heures, place de la République. — Lille, Ouest, mercredi 9 avril, 8 heures, place de la République. — Lannoy, mardi 6 mai, 8 h. 1/2, vplace de la Mairie. — Pont-à-Marcq, mercredi mai, 11 heures, place de l'Eglise. — Lille Sud-Ouest, vendredi 9 mai, 11 h. 1/2, place de la République. — Seclin, samedi 10 mai, 3 h. 1/2, place de la Mairie. — Lille, Nord-Est, lundi 19 mai, 1 heure, place de la République. — Lille-Centre, mercredi 21 mai, 8 heures, place de la République. — Haubourdin, lundi 16 juin, 2 heures, place de la Mairie. — Cysoing, mardi 17 juin, 4 heures, place de la Mairie.

Les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans les communes du canton, seront tenus de se rendre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Les jeunes soldats qui ont obtenu des sursis d'appel et les engagés conditionnels en sursis sont dispensés d'assister à cet appel.

Le *Journal officiel* publie les dispositions concernant l'appel des hommes de l'armée territoriale des classes 1872 et 1873 affectés à l'infanterie, à l'artillerie, aux sections de parc, au génie et à la gendarmerie qui doivent accomplir leur période d'instruction en 1884.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**Le boulevard Gambetta.** — Depuis quelques jours, on a commencé, au boulevard Gambetta, c'est-à-dire de la rue du Moulin, à l'ancien pont de l'Union, les travaux préparatoires à la plantation de quatre rangées d'arbres. Chaque rangée comprendra 26 plants. Entre les deux rangées du milieu il y aura un espace libre de neuf mètres de largeur pour les promeneurs. La plantation sera complètement terminée à la fin du mois.

**Au Barbieux.** — On va prochainement remplacer, autour du kiosque de Barbieux, les marronniers morts ou renversés par le vent. Un second tour de marronniers sera planté, entre le premier et le kiosque.

**Les votes de M. Achille Scrépel.** — Dans la séance du jeudi 13 mars, M. Scrépel a voté : 1° *pour* l'article 1er du projet de loi amendé par le Sénat, relatif à la création des syndicats professionnels. Voici cet article : « Sont abrogés la loi des 14-27 juin 1791 et l'article 416 du Code pénal. » Les articles 291, 292, 293 et 294 du Code pénal et la loi du 18 avril 1834 ne sont pas applicable aux syndicats professionnels.

2° *Contre* la prise en considération de l'amendement de M. René Goblet au premier paragraphe de l'article 4 du projet de loi modifié par le Sénat, relatif à la création des syndicats professionnels. Article 4 : « Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction.

» Ce dépôt aura lieu à la mairie de la localité où le syndicat est établi et à Paris, à la préfecture de la Seine.

» Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts.

» Communication des statuts devra être donnée par le maire ou par le préfet de la Seine au procureur de la République.

» Les membres de tout syndicat professionnel chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat, devront être Français et jouir de leurs droits civils. »

«Voici l'amendement Goblet: les fondateurs de tout syndicat professionnel devront, pour profiter du bénéfice des dispositions suivantes, déposer les statuts et les noms.»

3° *Contre* la prise en considération des mots : « Le conseil municipal consulté. » Dans l'amendement de M. Bernard (Doubs) et Guyot (Ain), à l'article 7 du projet de loi sur l'enseignement primaire.

Cet article 27 est ainsi conçu : « Le changement de résidence d'une commune à une autre pour nécessités de service est prononcé par le préfet en la même forme que la nomination et sauf recours de l'instituteur au ministre de l'instruction publique.» Voici l'amendement de MM. Bernard et Guyot : « Pour les autres classes, le changement de résidence d'une commune à une autre pour nécessités de service est prononcé par le préfet, le Conseil municipal consulté sur la proposition de l'inspecteur d'académie et sauf recours de l'instituteur au ministre de l'instruction publique.

»Ce recours devra, sous peine de déchéance, être exercé dans le délai de 8 jours à partir de la notification de l'arrêté préfectoral; il est suspensif.»

4° *Contre* la prise en considération de l'amendement présenté par M. Desmons à l'article 27 du projet de loi concernant l'enseignement primaire.

Voici cet amendement : « Quand l'instituteur ou l'institutrice seront déplacés sans l'avoir demandé, il devra leur être accordé une indemnité. »

Les votes de M. Debuchy. — Dans le 1er cas, M. Debuchy a voté *pour;* dans le 2e, *pour*: dans le 3e, *pour;* dans le 4e, il n'a pas pris part au vote.

**Avis militaire.** — La revue des hommes à la disposition et des hommes compris dans les services auxiliaires de l'armée aura lieu le même jour que les opérations de la révision, c'est-à-dire, pour Roubaix, le jeudi 3 avril, à midi et demi, place de la Mairie, et, pour Lannoy, le mardi 6 mai, à huit heures et demie, place de la Mairie. Les hommes qui auront à se présenter devant M. le général commandant la 2e brigade d'infanterie et M. le commandant de recrutement de la subdivision, munis de leur livret individuel, sont :

1° Les hommes à la disposition. (Classes de 1879 et 1881). Par hommes à la disposition il faut entendre : les jeunes gens laissés dans leurs foyers et les militaires qui y ont été envoyés en vertu de décisions ministérielles; les jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix par application de l'article 17, de la loi du 27 juillet 1872 (aînés d'orphelins, fils aînés ou uniques de veuves, puinés ou petits-fils de veuves, de septuagénaires, d'aveugles, aînés de deux frères qui ont concouru au même tirage, frères de militaires au service ou morts sous les drapeaux); les jeunes gens dispensés à titre provisoire comme soutiens de famille; les jeunes gens auxquels il a été accordé des sursis d'appel;

2° Et les hommes classés dans les services auxiliaires de l'armée, faisant partie des classes de 1875, 1877, 1879, 1881.

Les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans les communes du canton, seront tenus de se rendre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Les jeunes soldats qui ont obtenu des sursis d'appel et les engagés conditionnels en sursis sont dispensés d'assister à cet appel.

Les affiches placardées tiendront lieu de convocation.

**L'enfant brûlé de la rue des Arts.** — Le petit Arthur Gérard, qui a été si affreusement brûlé, mercredi après-midi, en tombant dans un chaudron d'eau bouillante, a succombé jeudi.

**Deux vols.** — Jeudi, vers sept heures du soir, un négociant de Tournai, M. Auguste Génil, venait de descendre du train de Lille à Roubaix.

Il confia sa valise et son parapluie à un gamin, qui se trouvait à la gare, en lui disant qu'il se rendait dans une maison, peu éloignée, et qu'il reviendrait dans quelques minutes.

Le gamin, dont la bonne mine, ne laissait place à aucune défiance, répondit : « Vous pouvez compter sur moi, monsieur. »

Un quart d'heure après, M. Génil retourna à la gare. Il chercha en vain le gamin. Il s'informa auprès des employés et des personnes présentes. Personne ne put lui donner d'indication.

Le négociant fut forcé de reprendre le train sans sa valise et son parapluie. Il a déposé une plainte à l'agent de police de service à la gare.

— Un cabaretier d'Hem, Henri Vandevielle, avait gagé un ouvrier de ferme, Modeste Delcour, pour travailler dans son jardin. Hier matin, il lui remit une magnifique bêche qu'il avait achetée la veille pour six francs.

Vers dix heures, Vandevielle se rend à son jardin : Pas d'ouvrier, pas de bêche. A midi, même chose.

Delcour s'était enfui avec le nouvel outil, et après l'avoir vendu pour trois francs à un voisin, il avait passé la frontière.

**Enfant renversé par une voiture.** — Une enfant de quatre ans, Marie Sebens, jouait hier après-midi, dans la rue du Pile, avec d'autres bébés. Vers quatre heures, elle aperçoit sa mère sur le trottoir opposé ! Elle veut traverser la chaussée. Survient une voiture de boulanger qui renverse la petite fille et continue à rouler comme si rien ne s'était passé. La mère, affolée, court relever son enfant. Heureusement, celle-ci n'a que de légères contusions au pied droit.

**Un champ** d'herbes, dites herbes anglaises, appartenant à M. Watteau, fermier, à Wattrelos, et situé rue de la Vigne, a été ravagé hier après-midi par quatre gamins du voisinage. L'un coupait l'herbe avec une faucille, un autre avec un couteau de table, un troisième l'arrachait avec ses mains.

Un agent les a surpris au moment où ils faisaient leurs provisions, et a dressé procès-verbal contre leurs parents.

Les gamins ont dit qu'ils avaient des lapins à nourrir et qu'il n'y avait pas de meilleure nourriture pour ces intéressants quadrupèdes.

**Chronique théâtrale.** — Une importante et utile modification vient d'être apportée à la disposition des premières galeries de l'Hippodrome.

Les spectateurs qui occupent ces places seront maintenant complètement séparés du couloir placé derrière eux par une cloison montant jusqu'au plafond de la 2e galerie.

La même modification sera apportée à la galerie supérieure afin d'éviter que le bruit extérieur ne pénètre dans la salle.

L'administration de l'Hippodrome, on le voit, ne néglige aucun moyen pour arriver à améliorer l'acoustique de la salle.

Le *Maître de Forges* peut compter sur une salle comble, dimanche prochain.

Le *Figaro* a publié, il y a quelques jours, une note curieuse au sujet du drame de M. Georges Ohnet. En cent représentations, le *Maître de forges* a déjà produit, au Gymnase, 609,500 fr. ce qui, à raison de 12 0/0, donne. . . . . fr. 73.140

M. Ohnet a touché en outre 50 fr. de billets par jour, soit. . . . . 5.000

Il a vendu son manuscrit tant en Belgique qu'en France, en Italie, en Amérique et en Autriche. . . . . 40,000

ce qui donne pour la pièce, sans compter les droits d'auteur de province et de l'étranger, un total de. . . . . 118.140

Ajoutez à cela que le roman du *Maître de Forges* en est à 112e édition. Chaque édition étant de mille volumes, et M. Ohnet touchant 50 centimes par volume, cela fait . . . . . 56,000

Total. . . . fr. 174,140

Le *Maître de Forges*, on peut le dire hardiment, rapportera au moins 250,000 fr. à M. Georges Ohnet — en un an !

Autant que la *Dame aux Camélias* ou le *Roman d'un jeune homme pauvre* — en dix ans !

**Ecole nationale des Arts Industriels.**—*Cours public de Chimie.* — Lundi, 17 mars, à h. du soir, rue du Collège. — Anthracène, son extraction et sa purification. — Fabrication de l'alizarine pour rouge et pour violet, propriétés et applications.

*Cours public de Physique.* — Professeur: M. Vassart. — Mardi, 18 mars, à 8 h. du soir, rue du Collège. — Des téléphones parlants (suite). — Modifications apportées au téléphones Bell : systèmes Siémens, Gower, Ader, Muller, etc. — Téléphones à pile à charbon.

*Cours d'histoire de l'Art industriel.* — Professeur : M. Sératzki. — Lundi, 17 mars, à 8 h. du soir, (place Notre-Dame, ancien local des Frères). — Style Louis XIV. — Architecture, sculpture, peinture et arts décoratifs.

Ce cours est très-intéressant et des plus utiles pour les élèves architectes, décorateurs et dessinateurs pour tissus.

## TOURCOING

**Tramways.** — Le service des tramways de la Grande-Place de Tourcoing à l'Hôtel-des-Voyageurs, va reprendre lundi prochain.

**Une nouvelle agression.** — Mercredi, à res du soir, le sieur Désiré Bool, tisserand, des Trois-Pierres, en revenant de Mouscron, a rencontré un individu, domestique de ferme, qu'il connaissait de vue, auquel il a eu le tort de confier qu'il venait de livrer une chèvre, dont il avait touché le prix, car il fut accompagné jusque chez lui par cet individu, qui, aussitôt la porte refermée, le terrassa et, après lui avoir enlevé son argent, soit une somme de 35 francs, prit la fuite.

**Deux fraudeurs.** — Les nommés Sophie Azebart, ménagère, âgée de 54 ans, et Louis Deram, sans profession, âgé de 20 ans, demeurant tous à Steembecque (Nord) ont été arrêtées hier soir à la gare porteurs d'une certaine quantité de tabac à fumer.

## LILLE

### Rejet du pourvoi de Masquelin

La Cour de cassation a, dans son audience d'hier, rejeté le pourvoi de Henri Masquelin, condamné à la peine de mort par arrêt de la Cour d'assises du Nord, pour parricide.

**Le commandant du 1er corps d'armée.** — On sait que le général Lallemand, commandant le 1er corps d'armée, à Lille, est désigné pour la présidence du comité d'état-major, en remplacement du général Hartung. Le général Billot succédera au général Lallemand à la tête du 1er corps.

**Société de Géographie.** — Dimanche prochain 16 mars, aura lieu, dans la grande salle des fêtes de l'hôtel du Maisniel, la grande conférence mensuelle de la société de Géographie. M. Guillot, ancien secrétaire général et membre d'honneur de la société, traitera des voyages de Stanley dans l'Afrique Centrale.

Tous nos lecteurs connaissent le talent d'exposition, la chaude éloquence de M. Guillot ; pas n'est donc besoin de dire que cette conférence sera des plus attrayantes.

Ce nom de Stanley, le concurrent bien connu de De Brazza, ne peut manquer non plus d'attirer l'attention. On sait que le premier voyage de cet explorateur remonte à 1869 ; il fut alors chargé par Gordon Bennet, propriétaire du *New-York Hérald* d'une expédition à la recherche du docteur Livingstone. Il arriva à Zanzibar en janvier 1871 et, après plusieurs semaines de préparatifs, se mit en route pour l'intérieur de l'Afrique avec une escorte d'indigènes ; arrêté à plusieurs reprises par de nombreuses difficultés, il parvint à rencontrer Livingstone le 3 novembre 1871, à Ujigi, sur les bords du lac Tanganyika. Après avoir visité ensemble la partie nord du lac et acquis la certitude qu'il ne déverse point ses eaux dans le Nil, les deux explorateurs se quittèrent le 8 février 1872, et Stanley rentra en Europe. Le compte-rendu de ce premier voyage, qui avait coûté 250,000 francs au journal, fut l'objet d'une publication intéressante intitulée : *Comment j'ai retrouvé Livingstone* (How I found Livingstone).

En 1874, Stanley fut chargé d'une nouvelle expédition dans l'intérieur de l'Afrique aux frais du *New-York Hérald* et du *Daily-News*. Il reprit le même chemin avec une troupe de 300 hommes, en février 1875, et après avoir reconnu le lac Victoria-Nyanza, il employa les années 1876 et 1877 à l'exploration des réservoirs du Nil, des cataractes et du Congo. Reçu solennellement en 1878 par la société de Géographie de Paris à son retour, il repartit en 1879 pour fonder un comptoir de commerce hollandais en Afrique. De retour en 1880, il est reparti vers le Congo supérieur à la fin de 1883.

**Enseignement congréganiste.** — Sur les douze jeunes filles qui ont obtenu le brevet supérieur à la session du 10 mars, cinq appartiennent au pensionnat des Filles de la Sagesse, d'Haubourdin. Ces dames ont obtenu, la semaine précédente, quinze brevets simples, dont quatorze à Lille et un à Arras.

**Brevets de capacité.** — Voici la liste complète et par ordre alphabétique des aspirantes admises au brevet de capacité, à Lille :

1° *Brevet élémentaire.* — Mlles Batteur, Louisa ; Baudhuin, Marie; Becquart, Elisée; Bernot, Marie; Billot, Marie; Blomme, Emma ; Bonvarlet, Aurélie; Bouré, Marie; Bourgeois, Philomène; Briatte, Lucie; Bricourt, Pauline; Buissart, Marie; Cappe. Marie; Carpet, Joséphine; Casier, Martha; Chomel, Jeanne; Convain, Marguerite; Courmont, Justine; Crombet, H.; Debut, Elise; de Chantenay, L.; Declercq, Sophie; Decoint, Nelly; Défossez, M.; Delcroix, Jeanne; Deldique, M.; Delhaye, M.; Delval, Amélie; Dermoncourt, Marthe; Despret, Marie; Devos, Irène; Devrez, Marie; Dorp, Gabrielle; Dubois, Mélanie; Dubrule, Pauline; Dubus, Gabrielle; Duhan, Marie; Duvochel, Valentine; Flaba, Laurence; Flament, Jeanne; Fontaine, Sidonie; Galle, Céline; Ghestem, Gabrielle; Gobled, Marie; Goffart, Céline; Gossart, Marie; Guary, Elise; Guelton, Judith; Guillard, Marie.

Harchelon, Julienne; Hirtz, Jeanne; Horquin, Marie; Hotier, Elise; Huymant, Nathalie; Imbert, Jeanne; Jenet, Julia; Joncquez, Jeanne; Laborde, Elise; Lahaeye, Irma; Leblon, Louise; Lefebvre, Elise; Lépillier, Estelle; Lepoutre, Marie; Leroy, Clémence; Lesage, Elise; Lhermitte, Julia; Mallet, Marguerite; Marlier, Sophie; Masure, Marie; Mériaux, Léonie; Nicaise, Marie; Pannaye, Marie; Paquet, Marie; Perlet. Marie; Petit, Juliette; Petit, Léonie; Pruvost, Berthe; Pruvost, Louise, Pruvot, Julienne; Quennelle, Marie; Rogez, Louise; Rollez, Augustine; Romieux, Céline; Rougeron, Jeanne; Roussel, Marie; Rychewaert, Henriette; Scamps, Louise; Schwarts, Caroline; Schroons, Laure; Senneville, Anna; Sifantus, Marie; Tailliez, Marie; Torquem, Pauline; Thevenin, Hortense; Thueux, nastasie; Verscheure, Esther; Vimeux, Marie; Wallez, Rosalie.

**Tentative de meurtre et de suicide.**— Une habitante de Fives, Charlotte Dallongeville, femme Dubois, 37 ans, fileuse, était désespérée du départ de son époux, peut-être un peu volage, et ne l'avait pas revu dans le domicile commun depuis quelques jours. Ce matin, il revenait chercher ses vêtements.

La femme, furieuse d'être abandonnée, prit une corde et la passa au cou de son enfant, âgé de dix mois. L'époux se précipita sur elle et put arrêter sa main au moment où l'enfant commençait à crier. Il prit l'enfant dans ses bras. Les cris avaient attiré les voisins, au courant de la querelle de ce ménage interlope. La femme profita de ce mouvement pour chercher à se suicider. Elle en fut empêchée par les assistants et conduite au poste.

Tout le quartier, mis en émoi, suivait le mari, portant dans ses bras son enfant, ayant toujours la corde pendue au cou.

La femme a été arrêtée et le commissaire du 8e arrondissement a commencé son enquête.

**Accident.** — Jeudi, à 3 heures 1/2, Jules Hennebelle, domestique du messager d'Armentières, conduisant une voiture très-chargée, arrivait à Canteleu, lorsque tout-à-coup l'essieu se brisa. La voiture versa et Hennebelle fut violemment précipité sur le pavé. Dans sa chûte, il eut la jambe gauche fracturée.

Conduit rue de Dunkerque, il reçut les premiers soins du docteur Druon et fut transporté à Lambersart chez M. Leroy, cabaretier.

**Extradition.** — La gendarmerie belge a remis entre les mains de la gendarmerie française un sieur Xavier-Joseph Legros, comptable, âgé de 20 ans, poursuivi par le parquet de Bethune sous l'inculpation de détournement. Legros a été arrêté à Bruxelles. Il a été conduit à la maison d'arrêt de Lille.

**Recherche.** — Alphonse Leclercq, est recherché sous l'inculpation d'abus de confiance au préjudice de MM. Castrique frères.

**Commencement d'incendie.** — Vers 10 heures, un incendie a été signalé rue Léon Gambetta, chez M. Billaux, horloger. Le feu avait pris dans une chambre inhabitée depuis trois semaines. Le matin, un matelassier, la pipe en bouche, avait rapporté un matelas et aura laissé tomber du feu de sa pipe.

Le dégât est insignifiant.

## Tribunal de simple police de Roubaix

*Audience du jeudi 13 mars 1884.*

Présidence de M. Claustre, juge-de-paix.

M. Henry, commissaire de police du 2e arrondissement, occupe le siège du ministère public.

***

Liévin Vandercruysen, cabaretier, se plaint d'avoir été insulté et battu chez lui par un ancien sous-locataire, Jean De Mayer.

Il raconte qu'un soir, De Mayer était attablé chez lui. Entre un homme avec un « tirlibibi » faisant jouer pour des œufs. De Mayer gagne deux œufs, et les mettant sous le nez du cabaretier « ze vas minzi ça pour ti'fort, pour te batte. » Vandercruysen, dit avoir répondu « moi ze batte pas, pasqué n'a que de tchins qui battent. »

Là-dessus, De Mayer empoigna le cabaretier et le renversa contre le comptoir, cassant, verres et bouteilles.

De Mayer est condamné à deux jours de prison et aux dépens.

***

Deux sœurs, Clémentine et Rosalie Corbut, de Croix, prétendent avoir été insultées et frappées chez elles, par Louis Debooser, ouvrier mécanicien.

« Ce mauvais sujet, gémit Clémentine, nous a *impeugnées* et terrassées, même qu'il a z'écrasé z'un séau en zinc sur nous. » Debooser raconte que ces deux femmes qui sont toujours ivres, avaient insulté sa femme et ses enfants; en rentrant, le soir, chez lui, on lui avait dit ce qui s'était passé. Il est entré chez les Corbut, qu'il a trouvées plus ivres que jamais. L'une, en voulant le frapper avec une chaise, est tombé sur un seau en zinc, et l'a écrasé. « Voilà dit-il, toute l'histoire. » Debooser, est condamné à deux journées de travail.

***

Clotilde Trenteseaul de Croix, se présente, au tribunal, la tête enveloppée dans de la ouate et des langes. Elle prend un air compassé, et, par intervalles, pousse de petits gémissements pour attirer l'attention de M. le juge-de-paix. Clotilde est forte en carrure, et bien taillée. Près d'elle, une jeune femme, Julie Romacker, pâle et défaite; c'est elle que Clotilde accuse de l'avoir tellement frappée, qu'elle a dû cesser son travail pendant quatre semaines.

Un soir, à dix heures, Julie se serait approchée de Clotilde, et l'aurait criblée de coups d'un lourd panier, au point de lui casser une dent, et de lui fendre la lèvre.

*Julie.* — Casser une dent ! Ça, c'est pas vrai, M. le juge; cette dent était tombée depuis un an.

*Clotilde.* — C'est une autre qui était tombée. (Ouvrant la bouche et désignant la place d'une molaire). — Voilà la dent qu'elle m'a cassée.

Un témoin. — Voici, M. le juge; moi, je n'ai rien vu, mais je sais ce qui s'est passé.

*M. le juge.* — Comment cela ?

Le témoin. — Car, si je n'ai rien vu, j'ai tout vu tout d'même. (Rires.)

*M. le juge.* — Ah ! Ah !

Le témoin. — C'est-à-dire que j'ai fait semblant de ne rien voir, pour mieux tout voir. Celle-ci, (désignant Clotilde) a poursuivi celle-ci. (Il montre Julie) puis celle-ci a injurié celle-ci, et celle-ci a frappé celle-ci, alors celle-ci s'est défendue; celle-ci a crié au secours; puis celle-ci a redoublé de fureur; celle-ci a été roulée par terre par celle-ci, qui a ensuite encore insulté celle-ci.

Un autre témoin. — (Une jeune femme.) T'as minti, Cyrille !

*M. le juge.* — Suffit.

Un agent d'affaires, représentant Julie, demande une contre-enquête, parce que la plaignante et les témoins font aujourd'hui des dépositions différentes de celles qu'ils ont faites, il y a huit jours, devant M. le juge de paix Pannier.

Julie Romaeker est condamnée à trois jours de travail et aux dépens.

***

Louise Mercier, cabaretière, a été frappée par un client, Jules Vantieren,

*M. le juge.* — Votre nom ?

*Louise.* — Louise Mercier.

*M. le juge.* — Avec qui êtes-vous mariée ?

*Louise.* — Avec Charles.

*M. le juge.* — Quel Charles.

*Louise.* — Charles... (on ne comprend pas le nom.)

*M. le juge.* — Pouvez-vous épeler ce nom.

*Louise* (se retournant vers le public, crie :) Charles ! !

*Charles* (se présentant) Charles Desclaus.

*Louise.* — Acoute, Monsieur, ce que ze va t'en dire; stilal, c'est monne cosine, y éto roste, y a donné mi un co de pi dans ma zenou.

*Vantieren.* — Non, moi, z'a pas tappé.

*Louise.* — Si, si, un co de pi, ichi, wète.

Vantieren est condamné à un jour de prison et aux dépens.

***

Joseph et Charles Mesdagh, père et fils et Louis et Camille Verspraete, se sont battus chez les deux premiers.

*M. le juge.* — (Aux quatre). Vous vous êtes battus ?

*Tous* : non, M. le juge.

*M. le juge.* — Alors, personne de vous, n'a rien fait. Voyons, Louis Verspraete, racontez ce qui s'est passé.

*Louis* : Voilà : Charles Mesdagh a voulu frapper sa mère ; je me suis interposé, et ai reçu à la main gauche le coup de couvercle du poêle, destiné à cette femme. Là-dessus, mon frère a frappé les deux Mesdagh, et nous avons été mis à la porte.

*M. le juge.* — Ah ! Ah ! voilà que maintenant il y a eu quelque chose.

*Mesdagh père.*—Je proteste contre les paroles de Louis Verspraete : Mon fils n'a jamais frappé sa mère.

*Mesdagh fils.* — C'est indigne d'affirmer des choses pareilles.

*Mesdagh père.* — Les deux frères Verspraete, ont voulu se mêler de nos affaires et voilà pourquoi, ils ont été mis dehors.

M. le commissaire de police. — Je constate que tous quatre ont d'abord nié s'être battus, et que maintenant, ils déclarent en être venus aux mains. Je demande contre eux l'application entière de la loi.

*M. le juge.* — Comment se fait-il que vous vous êtes introduit chez les Mestdagh.

*Louis Verspraete.* — Le matin, mon frère et moi, nous avons été acheter de la viande au marché pour nos chiens et nos chats. (Explosion de rires.) En revenant, nous sommes entrés chez Mesdagh, pour arranger un compte. C'est alors qu'une scène a eu lieu entre la mère et le fils et que nous sommes intervenus.

Les deux frères Verspraete sont condamnés chacun à 3 jours de travail.

Maitre Carré.

## Tribunal correctionnel de Lille

*Audience du vendredi 14 mars 1884*

Présidence de M. Hedde, vice-président.

Vandorhnde est courtier de commerce, et, en cette qualité, a traité des affaires pour le compte de Mme A. Leroy. Seulement, il s'est approprié les fonds. Le Tribunal le condamne à deux mois de prison.

***

Des ceintures ont été brisées, mais comment cela est-il arrivé ?

La police affirme que c'est Bailleul qui les a brisées ; Bailleul, lui, prétend que c'est le vent.

Le tribunal n'admettant pas cette intervention du vent, inflige à Bailleul 16 francs d'amende.

***

Un nommé François Deschilder, purgeant une condamnation de deux mois pour escroquerie au préjudice d'un aubergiste de Lille, est amené à la barre.

C'est un jeune homme très intelligent, s'exprimant bien, ayant été autrefois employé des postes.

Depuis qu'il a été renvoyé de cette administration pour inconduite, il vit d'escroquerie. Il voyage beaucoup, va de Calais à Douai, de Douai à Bruxelles, de là à Poperinghe, attaché, dit-il, à une maison faisant la fraude, dont, bien entendu, il ne donne pas le nom. A Poperinghe, il a logé chez Mme Ascq et en est parti sans prévenir, laissant une dette de 25 francs. Après son départ, le domestique s'est aperçu que son porte-monnaie contenant 62 francs était, lui aussi, parti.

Bien que le vol ne fut pas bien démontré, mais, eu égard à ses antécédents, Deschilder s'entend condamner à 3 mois de prison.

***

C'était dimanche à Roubaix ; les cabarets étaient remplis de consommateurs ; les agents faisaient leur ronde. Arrivés dans l'estaminet de Mme Mathieu, des agents voulurent faire cesser le tapage un peu trop bruyant qui incommodait d'autres consommateurs.

Batty, dont l'absorption de beaucoup de chopes avait surexcité le tempérament nerveux, insulta les agents et se précipita sur l'un d'eux. Celui-ci le repoussa vivement et le fit tomber sur le poêle. A ce moment, deux ouvriers, ordinairement très calmes, s'interposèrent et insultèrent aussi les agents.

Le tribunal, sur la plaidoirie de Me Roche, a été très indulgent et a prononcé seulement une condamnation de 16 francs pour chacun des trois inculpés.

Maitre Cube.

## AU PAYS NOIR

Valenciennes, 13 mars, 2 h. soir.

A Hérin, cette nuit, le nommé Gripon, Appolinaire, âgé de vingt ans et demi, un des mineurs qui travaillent, sentant chez lui une odeur de poudre, sortit précipitamment et vit contre sa porte, deux grosses pierres, recouvrant une cartouche de dynamite, dont la mèche n'avait plus que vingt centimètres à brûler pour arriver à la cartouche.

Il eut le temps d'arracher la mèche et de sauver la vie aux sept personnes qui dormaient dans la maison.

Valenciennes, 14 mars.

1318 ouvriers, dont 325 mineurs, sont descendus ce matin dans les puits.

Anzin, 13 mars, 4 h. soir.

La Compagnie d'Anzin a décidé que les conducteurs des machines d'extraction ne devaient pas être victimes de grèves dont ils ne sont pas cause et seraient payés comme si les mines marchaient à travail plein.

Une réunion a lieu ici, à 7 heures.

Anzin, 15 mars, 7 h. 1/2.

Une réunion où assistaient 1500 mineurs et mécaniciens a été tenue dans le grand salon. Fauviau remercie les métallurgistes d'avoir prêté leur obole aux grévistes. Il tient les mêmes arguments que dans les réunions précédentes. Il dit que la Compagnie met tous ses efforts à détruire le syndicat. Il demande si suivant l'exemple de la réunion de Denain de lundi, l'assemblée est décidée à maintenir la grève. La continuation de la grève est décidée à l'unanimité. Fauviau loue l'attitude calme des mineurs, les engage à continuer dans cette voie, il ajoute : Fuyez les agents déguisés, qui chercheront à vous enivrer pour vous faire commettre des violences et s'il y en a dans cette salle, je dis à leur face que ce sont des misérables. La séance, fréquemment interrompu, est levée à 8 heures 1/2, aux cris de Vive Fauviau ! à bas François !

La Compagnie d'Anzin serait menacée d'une nouvelle grève, celle des mécaniciens employés aux machines des puits.

Le *Petit Nord* donne le procès-verbal de la réunion dans laquelle la grève a été discutée.

La Sentinelle, le 12 mars 1884.

Une réunion a eu lieu le 12 mars 1884, chez le citoyen Adolphe Cocu, cabaretier à la Sentinelle, sous la présidence de Henri Falcy, avec Jean-Baptiste Collart et Alexandre Buisine pour assesseurs.

Dans cette réunion, à laquelle assistaient environ 500 mineurs, les mécaniciens de fosses soussignés ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

1° Ils demandent une journée type pour tous les mécaniciens indistinctement: extraction, épuisement, ventilateur, etc. : 1re classe, 4 fr. 75 ;

---

FEUILLETON DU 15 MARS. — (N° 4.)

# STÉPHANETTE

Par BERNARD SEIGNY

III

(Suite.)

— Je veux en avoir le dernier mot avant ce soir, se dit-il, et le meilleur moyen d'éclaircir l'affaire, c'est d'aller voir Me Furondeau. Quand on a l'esprit travaillé de quelque méchante aventure, il y paraît toujours dans la conduite. Si mon neveu est dans ce cas, je le saurai, je veux le savoir.

Me Furondeau, chez lequel Jean de Trémière était employé, en qualité de clerc logé, habitait, à l'extrémité de la rue Haute-Saint-Martin, tout près de l'église de ce nom, l'ancien manoir de Ponthoise, qu'on appelait la *Maison des Trois Échelles.*

Cette maison, aujourd'hui démolie, avait trois issues sur trois rues, et attenait, par derrière, aux hôtelleries de Saint-Martin, de l'Ours et du Dauphin.

L'heureux emplacement de son étude avait été pour quelque chose dans la fortune très considérable que Me Furondeau avait commencée sous l'ancien régime, décuplée sous la Révolution, arrondie sous l'Empire, et qu'il comptait achever sous la Restauration. Mais l'adroit notaire devait encore davantage aux circonstances et à son tempérament exceptionnel d'homme de lucre. Il était de ceux qui naissent pour devenir riches, qui le deviennent fatalement, que les circonstances en apparence les plus contraires servent autant que les bonnes, qui sont condamnés à être millionnaires sans savoir l'être. Ces hommes exercent sur l'or une attraction magnétique, ils ont deux mains pour recevoir et pas une pour donner. Ce sont des citernes où la richesse s'amasse, comme une eau stagnante que rien n'évapore, et qui ne rafraîchit rien autour d'elle.

Des trois issues de son hôtel, l'une était pour le notaire et pour sa famille; la seconde servait aux clients ordinaires; par la troisième entraient, à certains jours, les prodigues de la ville, et aussi de pauvres gentilshommes ou bourgeois ruinés par l'un ou l'autre des gouvernements précédents, et qui lui empruntaient avec reconnaissance l'argent qu'il avait gagné à vendre, sous la République, leurs terres, leurs prés et les logis de leurs ancêtres.

Me Furondeau était empressé avec les grands et pressé avec les petits, adroit à dissimuler une bonne affaire sous l'apparence d'un service, plein de bonhomie et d'insensibilité, habile à se contredire dès qu'on lui demandait une affirmation, prôneur de toutes les tolérances parce qu'il avait besoin de toutes les indulgences, et partisan convaincu de tous les régimes politiques dont il s'était également servi. En vain les libéraux, qui le croyaient libéral, avaient essayé de le pousser aux élections. Il avait préféré rester l'ami des élus. « Une place qu'on prend, c'est un ennemi qu'on se fait, disait-il, même quand la place est vacante. »

Depuis le retour de Louis XVIII, il était devenu royaliste, ou plutôt n'avait jamais cessé de l'être. Combien étaient-ils alors, combien sont-ils alors en France, ceux qui se disent vieux serviteurs des régimes nouveaux ? On remarquait de grandes modifications dans son costume, plus soigné, plus recherché, et dans ce qu'on pourrait appeler son régime religieux : il allait ostensiblement à la messe les jours de grandes fêtes, et parlait avec componction des égarements funestes de la Révolution. Voyant que la monarchie se consolidait, et que les affaires prenaient de l'essor, il avait même formé le projet, et ne s'en cachait pas, de changer son meuble de salon, qui était de style Empire, pour un meuble Louis XVI ou même Louis XIV, selon le tour que prendrait la polit